

2023-048

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-10-19-41 CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Gilles SARACCO.

Absents : Lauriane MOINE ; Fabrice PRAVE ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°2 – Budget de la commune 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'investissement d'un montant équilibré de zéro euro (0.00 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

| DEPENSES | | |
|------------|--|----------------|
| COMPTE | Libellé | MONTANT |
| 2115-21-81 | Terrains bâtis | - 129 864.00 € |
| 2117-21-36 | Bois et Forêt | - 146.04 € |
| 2158-21-57 | Autres installations, matériel et outillages technique | 180.00 € |
| 2183-21-34 | Matériel informatique | - 33.96 € |
| 231-23-85 | Immobilisations en cours | 129 864.00 € |
| TOTAL | | 0.00 € |

VOTE : 6 POUR

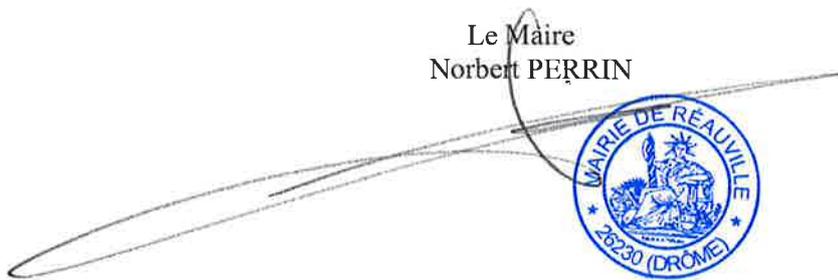
0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 23 OCT. 2023
Affiché le 23 OCT. 2023